

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 1^{er} Juillet à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

Étaient présents :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, Rémy GORON, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, LEGOUT Séverine, JOUAUX Laëtitia, DURAND Marie-Claude,

Absents : BOULET Peggy, LAUNAY Chantal, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François

Pouvoirs : Marie-Claude DURAND donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, LEGOUT Séverine donne pouvoir à Albert ISAMBARD

Mme Aline Guiblin a été élue secrétaire de séance.

N°01-07-2025 Autorisation de signature – marché de restauration scolaire

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle au conseil que lors de la séance du 09 avril 2025 il avait été débattu la question du lancement d'un marché public en vue de sélectionner le prestataire de restauration scolaire.

Suite à la publication du marché public pendant une durée de 6 semaines, deux offres ont été réceptionnées.

Offre n°1 : Société Convivio

Offre n°2 : GIP Maffrais Services

Offre n°3 : Société Restoria

Après analyse des offres dont madame Bondiguel présente le détail, l'offre n°2 apparaît comme étant la plus avantageuse économiquement avec une note de 95.52/100.

Considérant cette analyse monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur l'attribution du marché au GIP Maffrais Services dont le siège social se trouve à Thorigné-Fouillard, et à l'autoriser à procéder à la signature de l'acte d'engagement correspondant.

Le conseil municipal, considérant l'avis de la commission Marché à Procédure Adapté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte du rapport d'analyse des offres

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer le marché de restauration collective en liaison froide pour la restauration des restaurants scolaires, avec le GIP Maffrais Services, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN



Le Maire

Pascal HERVÉ

